

**SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE SAHRAOUI
REFERENDUM D'AUTODETERMINATION MAINTENANT!
LIBERATION DES PRISONNIERS POLITIQUES SAHRAOUI!
EXTENSION DU MANDAT DE LA MINURSO AUX DROITS DE L'HOMME**

Le 8 novembre 2010, les forces de sécurité marocaines ont démantelé avec violence le camp de Gdeim Izik installé par plus de 20 000 Sahraouis. 22 militants sahraouis ont été condamnés à de lourdes peines de prison (de 20 ans à la perpétuité). Les juges ont refusé d'enquêter sur les allégations de torture. Sur plainte de l'ACAT, le Comité des Nations unies contre la torture a condamné le Maroc le 12 décembre 2016 pour actes de torture envers Naâma Asfari. **Les militants sahraouis ont été injustement condamnés parce qu'ils défendent l'autodétermination du Sahara occidental.**

Malgré l'annulation de leur condamnation par la Cour de cassation le 27 juillet 2016 et le renvoi de l'affaire devant un tribunal civil, ils sont maintenus en détention de façon arbitraire. **Après plusieurs audiences en décembre, janvier et mars en présence de dizaines d'avocats, d'observateurs et de journalistes, le procès a été renvoyé au lundi 8 mai.**

Au mépris du droit international, le pouvoir marocain poursuit sa politique de répression ainsi que le pillage des ressources naturelles du Sahara occidental. Le soutien que lui apporte le gouvernement français constitue un des principaux obstacles à la solution du conflit. **Le peuple sahraoui n'en peut plus de vivre en exil ou sous occupation marocaine. Il aspire à recouvrer sa souveraineté sur son territoire.**

Le Conseil de sécurité des Nations unies, dont la France est membre permanent, doit adopter avant fin avril une résolution sur le Sahara occidental. Avant cette échéance, nous appelons à

**UN RASSEMBLEMENT MARDI 18 AVRIL de 14H 30 à 18H
PLACE DES INVALIDES (près du métro)**

pour exiger :

- la libération immédiate et sans condition des prisonniers politiques sahraouis ainsi que l'arrêt de la répression dans les territoires sahraouis occupés
- l'organisation rapide du référendum d'autodétermination permettant au peuple sahraoui de décider librement de son avenir
- l'extension du mandat de la mission des Nations unies (Minurso) à la surveillance du respect des droits de l'homme au Sahara occidental
- le respect et la pleine application de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) du 21 décembre 2016 qui exclut le Sahara occidental du champ d'application des accords entre l'Union européenne et le Maroc

Nous appelons également à participer à la souscription pour la défense des prisonniers politiques sahraouis pour obtenir enfin leur libération.

SOLIDARITE AVEC LA LUTTE DU PEUPLE SAHRAOUI POUR SON INDEPENDANCE!

Association de la Communauté sahraouie en France (ACSF) asso.acsf1@gmail.com
Association des Sahraouis en France (ASF) asso.sahraouis.france@hotmail.fr
Ligue des étudiant(e)s sahraoui(e)s en France ligueetudiants@gmail.com
Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental plateformeSO@gmail.com